

# GALATES

## LES ENFANTS DE DIEU

### **Galates 4 : 1 - 11**

#### Introduction

Il ne faut jamais oublier dans notre lecture de la Bible qu'à l'origine chaque livre formait un texte entier. Les épîtres étaient des lettres plutôt que des textes d'études divisés en chapitres et versets. Ces divisions étaient ajoutées par la suite pour aider le lecteur à trouver des passages particuliers mais ne sont pas inspirées (d'ailleurs les différentes versions de la Bible n'utilisent pas toujours les mêmes divisions). Ceci peut créer le problème de la lecture d'un verset ou d'un chapitre indépendamment de son contexte, alors qu'en réalité la division n'est que très arbitraire. Cela est particulièrement le cas avec la division entre les chapitres 3 et 4 de Galates. En réalité, le début du chapitre 4 continue la pensée commencée à la fin du chapitre 3, concernant la relation du chrétien à la loi et en particulier l'idée d'une différence entre les règles gouvernant un petit enfant et celles pour un fils majeur. Puis, au milieu du chapitre, Paul interrompt son argument pour plaider de façon personnelle avec les Galates avant de conclure son argument théologique à la fin du chapitre.

#### 1. Le choix entre l'enfance et l'âge adulte

A la fin du chapitre 3, Paul a montré que seuls les petits enfants sont sensés vivre sous la garde des règles de la loi et que ceux qui ont mis leur foi en Jésus sont sensés être des enfants majeurs, héritiers selon la promesse. Il sous-entend que ceux qui choisissent de rester sous la loi en tant que chrétiens choisissent en fait de vivre comme des petits enfants. Maintenant il va un pas plus loin dans sa logique : les vrais enjeux d'une telle décision sont encore plus graves parce qu'en choisissant de rester dans la petite enfance, ces chrétiens choisissent en réalité de vivre en esclavage.

Paul continue à utiliser des images tirées de la vie quotidienne pour établir son argument. Il est possible d'être l'héritier de la personne la plus riche du monde et même d'être entré dans les promesses du testament à cause de la mort de cette personne, mais tant qu'on est mineur on n'a pas plus de droits qu'un esclave. Un testament contient généralement un paragraphe concernant la gestion de l'héritage au cas où l'héritier hérite pendant sa minorité. Dans ce cas, il est confié à des tuteurs et à des administrateurs qui s'occupent de tout à sa place jusqu'à l'âge fixée par le testament. Ce jeune n'a pas plus d'accès à ses biens qu'un esclave dans la maison jusqu'au jour où il arrive à l'âge en question.

#### 2. Le rôle du Fils de Dieu

La Bible distingue, en gros, trois grandes périodes de temps : l'avant Jésus ; la période de l'église (depuis l'introduction du règne de Christ jusqu'à sa réalisation finale au retour de Jésus - parfois appelés « les derniers jours », « les derniers temps ») ; et l'éternité après le retour de Jésus (bien que ces périodes soient aussi sous-divisées). Paul situe la venue de Jésus comme le temps établi par le Père pour que le monde arrive à sa majorité.

Jusque là, les gens étaient sujets à des « principes élémentaires » du monde. La Bible emploie ce terme pour parler de toute philosophie et religion autre que l'évangile (Col. 2 : 8, 20 & 21) et Paul l'applique ici particulièrement à la loi. Il ne veut pas dire que la loi ne valait pas plus qu'une fausse religion mais en fait garde l'image de l'école en disant que même la loi de Moïse n'est que l'introduction du plan de Dieu. Dieu avait donné à la loi le rôle de diriger la vie de ses enfants uniquement en attendant la venue de Jésus (Gal. 3 : 24 & 25).

La phase finale du plan de Dieu passe par la venue et le sacrifice de Jésus. L'évangile n'était pas un

nouveau plan où Dieu voyait que ce qu'il avait donné par le passé ne fonctionnait pas, mais au moment qu'il avait décidé d'avance, Dieu a introduit Jésus dans le monde (Eph. 1 : 4; 1 Pi. 1 : 18 - 21) - comme pour le retour de Jésus (2 Pi. 3 : 4 - 10, 15). Cet événement a changé la nature du monde car il introduisait la possibilité d'accéder au statut d'un fils adoptif de Dieu.

### 3. Etre enfant de Dieu

Paul profite de ce point de son argument pour rappeler à nouveau les bases du salut. Si nous sommes sauvés, si nous sommes enfants de Dieu et héritiers, tout dépend du sacrifice de Jésus. Jésus nous rachète de la mort que nous devrions connaître en tant que pécheurs en payant lui-même le prix de nos crimes (Esa. 53 : 4 - 6 ; Rom. 3 : 21 - 26). Ayant désobéi à la loi de Dieu, nous devrions mourir (cf. Gal. 3 : 10). Dans la personne de Jésus, Dieu est venu s'offrir à notre place (2 Cor. 5 : 19). « Fils » est plutôt un titre d'honneur qu'une indication de paternité. Ainsi Jésus n'est nullement le fruit d'une relation entre Dieu et Marie, mais au contraire la deuxième personne de la trinité depuis toute éternité. Jésus a pris un corps humain (en accomplissement de Gen. 3 : 15) et a vécu sous la loi, sans jamais l'enfreindre (Héb. 1 : 15 ; 7 : 26 & 27), ce qui l'a qualifié pour pouvoir payer notre dette tout en respectant la justice.

Puisque le salut passe par notre union avec Jésus, Dieu accepte le chrétien de facto comme enfant adoptif (1 Jn 3 : 1) et ainsi il place en nous son Esprit qui nous confirme dans cette relation (Rom. 8 : 15 & 16). Cela fait de nous également héritiers au même titre que Jésus (Eph. 1 : 4 - 11 ; Rom. 8 : 17). Paul emploie ces termes de « fils adoptifs » puisque ce sont des concepts qui auraient été facilement compris à l'époque (et non pas parce qu'il était misogyne !). Sous la loi romaine, on n'était pas obligé à léguer ses biens à ses enfants légitimes ou naturels. On avait le droit de reconnaître n'importe qui comme héritier (les empereurs en sont un bon exemple). Mais l'héritier devait généralement être mâle (d'où « fils » qui représente donc plus que le genre masculin mais qui indique plutôt un statut). On adoptait alors ce fils et le reconnaissait en tant qu'héritier. Paul explique donc que Dieu décide de nous adopter en Jésus et de nous reconnaître en tant que ses fils adoptifs qui sont ses héritiers.

Il tire comme conclusions de cet argument que nous sommes maintenant des fils majeurs et qu'il serait donc plus qu'illogique de retourner vivre dans l'esclavage des enfants mineurs. Pour les chrétiens d'origine païenne, choisir de vivre sous la loi de Moïse serait d'échanger un système religieux qui ne sauve pas pour un autre. Il dit même craindre que les Galates soient en train de renier le salut en Christ (Gal. 5 : 3 & 4). Ici il cite en exemple le fait que l'église en Galatie commence à garder le calendrier juif. Il ne dit pas qu'un chrétien ne doit pas respecter les fêtes, cela est secondaire (Rom. 14 : 5 & 6), le problème apparaît lorsqu'un chrétien croit qu'il est obligé de les respecter (ou d'ailleurs de ne pas les respecter) pour être acceptable à Dieu (le même principe s'applique à des fêtes « chrétiennes », comme à beaucoup d'autres pratiques).